



Conseil économique et social

Distr. générale
28 juillet 2008
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire 2008

15-18 septembre 2008

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Centre de recherche Innocenti : rapport intérimaire sur le programme de travail pour 2006-2008 et proposition d'une prolongation d'un an**

I. Introduction

1. Créé à Florence en 1988, le Centre de recherche Innocenti bénéficie du constant appui du Gouvernement italien, conformément à un accord de coopération avec l'UNICEF, renouvelable tous les trois ans.
2. Le Centre s'emploie à améliorer les moyens dont disposent l'UNICEF, les gouvernements et les institutions partenaires pour satisfaire à l'évolution des besoins des enfants et promouvoir une solide éthique mondiale en leur faveur. Le Centre contribue à l'autorité intellectuelle de l'UNICEF et facilite les politiques et activités menées à l'échelle de l'organisation pour mettre en œuvre le programme du Millénaire et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.
3. Jouissant de la liberté académique, le Centre s'efforce de combler les lacunes en matière de connaissances et d'examiner les nouvelles questions, améliorant ainsi la capacité de l'UNICEF d'explorer divers aspects de son action future. Il sert de centre international de documentation pour la mise en œuvre effective de la Convention relative aux droits de l'enfant tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.
4. Les analyses comparatives interrégionales que le Centre effectue sur le terrain aident l'UNICEF à formuler des politiques, à renforcer son rôle de défenseur mondial des droits de l'enfant, à effectuer des travaux de recherche et tirer les enseignements de l'expérience, à élaborer des programmes et à renforcer ses capacités.

* E/ICEF/2008/16.

** La présentation du présent document a été retardée par la nécessité de tenir des consultations externes.

5. Le programme de travail pour 2006-2008 repose sur le mandat et les responsabilités du Centre et s'inspire des directives formulées par le Comité consultatif international Innocenti ainsi que des conclusions et recommandations issues de l'évaluation du Centre menée en 2004-2005, qui ont souligné le rôle critique de ses recherches dans l'orientation des activités de plaidoyer et des politiques générales de l'UNICEF. Le programme pour 2006-2008 a renforcé le rôle du Centre en matière de production et de communication de connaissances ainsi que ses partenariats avec des organisations et des institutions de recherche dans diverses régions, en particulier dans les pays en développement.

6. Les travaux de recherche du Centre sont effectués en consultation avec d'autres bureaux de l'UNICEF et en collaboration avec des établissements universitaires et des institutions politiques, ainsi qu'avec des organismes des Nations Unies, organisations et centres spécialisés s'intéressant aux enfants.

7. Le plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'UNICEF pour 2006-2009 accorde une attention toute particulière à la production, à la diffusion et à l'utilisation de connaissances pour orienter l'action de l'UNICEF et influencer sur les politiques et activités en faveur des enfants dans le monde entier, et insiste sur le rôle mondial primordial de l'organisation en tant que porte-parole autorisé et indépendant des enfants. Le programme du Centre est étroitement lié aux domaines d'intervention et aux priorités du PSMT de l'UNICEF, en particulier les domaines d'intervention 4 et 5.

8. Dans le cadre du PSMT, la recherche joue un rôle majeur pour ce qui est de fournir à l'échelle mondiale un savoir autorisé en faveur des enfants, de renforcer la voix et la crédibilité de l'UNICEF et de permettre à l'organisation de faire appel à ses partenaires et d'élaborer le programme futur en faveur des enfants. Les résultats de la recherche fournissent une base factuelle solide encore qu'en constante évolution dont s'inspirent les activités de mobilisation et d'élaboration du programme et qui renforce l'efficacité technique et opérationnelle des interventions indispensables pour obtenir les résultats en faveur des enfants prévus dans les domaines d'intervention du PSMT.

9. À sa première session ordinaire de 2008, le Conseil d'administration a approuvé le budget d'appui biennal de l'UNICEF pour 2008-2009. Il y est prévu d'appuyer davantage la recherche et de créer un bureau de la recherche pour développer les synergies avec le programme de l'UNICEF dans le monde, orienter le programme de recherche stratégique de l'UNICEF, et faciliter la diffusion et l'application des résultats de la recherche. Le Centre reste un rouage indispensable et central de la fonction de recherche de l'organisation.

10. Il est recommandé de proroger d'un an le programme du Centre pour 2006-2008 de sorte que celui-ci soit aligné avec la planification stratégique de l'UNICEF et le budget d'appui biennal de l'UNICEF pour 2010-2011. Au cours de cette année relais, le Centre continuera de faire fond sur son mandat et ses compétences reconnues, guidé par les objectifs d'ensemble de son programme approuvé pour 2006-2008 et les leçons tirées de ses activités en cours, tout en bénéficiant des directives formulées par le Comité consultatif international Innocenti ainsi que de ses consultations avec d'importants partenaires.

Principales recommandations du Comité consultatif international Innocenti pour 2008

a) Protéger la liberté académique et le programme distinct du Centre, en particulier protéger la fonction de recherche du Centre pour faire face aux questions d'importance mondiale, promouvoir les analyses interrégionales en s'attachant plus particulièrement aux pays en développement, examiner les droits des enfants et la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et se pencher sur des questions inédites, nouvelles et délicates qui détermineront les futurs travaux de recherche de l'UNICEF et influenceront sur la politique internationale en faveur des enfants;

b) Poursuivre des travaux de recherche utiles et de pointe, promouvoir la diffusion effective et l'utilisation des résultats de la recherche et évaluer leur impact sur les interventions politiques touchant les enfants, en partie en obtenant des données statistiques et en poursuivant une approche multidisciplinaire;

c) Renforcer le rôle de forum et d'intermédiaire du Centre pour les bureaux de l'UNICEF et les comités nationaux, les établissements universitaires et les partenaires de développement;

d) Continuer de resserrer les partenariats du Centre, en particulier avec les institutions de recherche et les organismes dirigeants dans les pays en développement;

e) Faire fond sur les acquis du Centre pour élargir les capacités de recherche au sein de l'UNICEF;

f) Veiller à un financement solide, pluriannuel, prévisible et souple pour continuer de développer le programme de recherche du Centre.

II. Raisons de la prorogation du programme du Centre de recherche Innocenti

11. Dans le budget biennal de l'UNICEF pour 2008-2009, il est prévu de fournir un appui financier au Centre et à la fonction de recherche de l'organisation dans son ensemble. En 2009, on précisera plus avant les orientations futures, les cibles et les modalités des arrangements organisationnels de la fonction de recherche au sein de l'UNICEF.

12. Entre-temps, le Centre continuera d'aider l'UNICEF à être le premier fournisseur mondial de savoir en faveur des enfants et à tenir son engagement d'améliorer les travaux de recherche et de promouvoir la diffusion et la mise en œuvre des résultats de la recherche et de développer les synergies avec le programme et les activités de plaidoyer de l'UNICEF dans le monde. Au cours de cette année relais, le Centre favorisera d'autres travaux de recherche utiles, en particulier sur les nouvelles préoccupations concernant les enfants.

III. Mise en œuvre du programme 2006-2008

13. Au cours du cycle 2006-2008, le Centre a poursuivi ses travaux dans le cadre global des quatre objectifs de son programme, à savoir :

- a) Produire et diffuser des connaissances stratégiques et utiles sur les questions qui touchent les enfants et l'exercice de leurs droits;
- b) Promouvoir les échanges et la communication des savoirs pour faciliter la réflexion, la concertation et le croisement des expériences;
- c) Contribuer au plaidoyer et à l'élaboration des politiques et programmes de l'UNICEF dans le cadre du Programme stratégique à moyen terme et de la collaboration de l'UNICEF au programme du Millénaire;
- d) Assurer et renforcer l'assise institutionnelle et financière du Centre.

14. Trois stratégies solidaires guideront la réalisation de ces objectifs :

- a) Mener une analyse factuelle en tirant parti de données qualitatives et quantitatives, appliquer des méthodes adaptées et formuler des recommandations pour évaluer et orienter les activités de plaidoyer et les interventions;
- b) Renforcer les partenariats avec les institutions de recherche, les organismes dirigeants et les acteurs du développement, aux niveaux mondial et régional, dans les pays tant en développement qu'industrialisés;
- c) Communiquer et exploiter les résultats de la recherche et les recommandations afin de contribuer à l'élaboration des politiques et aux activités de plaidoyer grâce à la diffusion stratégique d'études et à la participation à des réunions et autres forums sur la question.

Réalisations et problèmes d'importance

15. Dans la mise en œuvre du programme pour 2006-2008, le Centre a été guidé par les principes directeurs et les domaines d'intervention du PSMT et par l'engagement de l'organisation de faire progresser la mise en œuvre du programme du Millénaire. Au cours de ce cycle, le Centre a obtenu d'importants résultats, dont les suivants :

- a) Formulation d'une analyse novatrice des questions touchant les enfants, dont la pauvreté, le bien-être et la privation des enfants, en faisant appel aux compétences et partenariats interdisciplinaires, dans une perspective multidimensionnelle tenant également compte des expériences des enfants. Cette approche a favorisé la réalisation de nouveaux travaux en matière de recherche et de formulation de politiques, en particulier en Afrique et dans le cadre du programme d'inclusion sociale de l'Union européenne;
- b) Communication des connaissances en influant sur les processus stratégiques pour faciliter les travaux de l'UNICEF et les activités internationales en faveur des enfants. Au nombre des résultats, figuraient les contributions à l'examen quinquennal de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants et du troisième Congrès mondial sur l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents; la promotion de la mise en œuvre des normes internationales, notamment de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses protocoles et de la nouvelle Convention des Nations Unies relative au droit des personnes

handicapées; l'intégration plus complète des droits de l'enfant dans le contexte de la Fédération ibéro-américaine des ombudsmans (FIO); et enfin l'adoption des directives de 2007 de l'Union européenne sur la promotion et la protection des droits de l'enfant et la communication de 2008 intitulée « Une place à part pour les enfants dans l'action extérieure de l'Union européenne »;

c) Renforcement des partenariats stratégiques pour promouvoir les droits de l'enfant, en insistant tout particulièrement sur les réseaux politiques et universitaires et les experts dans le monde en développement, notamment le Childwatch International Research Network, l'African Child Policy Forum et le Réseau latino-américain des interlocuteurs en faveur des enfants; collaboration plus étroite avec le siège de l'UNICEF, ses bureaux régionaux et ses bureaux de pays, et les comités nationaux et avec les organismes des Nations Unies et les instituts de recherche;

d) Augmentation des ressources financières du Centre et diversification des donateurs qui financent les activités de recherche.

16. En même temps, le Centre s'est heurté à un certain nombre de problèmes : a) la nécessité de trouver un équilibre entre, d'une part, sa petite taille et ses capacités limitées et, d'autre part, les résultats importants et de plus en plus nombreux attendus de ses activités de recherche et de communication des connaissances; b) la nécessité de développer son savoir-faire éprouvé tout en ajoutant de nouvelles compétences pour saisir les possibilités stratégiques et influencer sur les politiques en faveur des enfants; c) l'importance que revêt pour la recherche et le renforcement des partenariats le maintien d'une perspective à long terme en matière de planification tout en restant sensible aux besoins de planification stratégique; et d) la nécessité d'assurer un financement solide, souple et prévisible pour les fonctions et les activités de recherche du Centre.

A. Production et communication d'un savoir stratégique et utile

17. La production de connaissances a bénéficié des activités d'analyse et de recherche menées dans les trois domaines d'intervention ci-après : a) politiques socioéconomiques et pauvreté des enfants; b) mise en œuvre des normes internationales relatives au droit de l'enfant; et c) protection des enfants contre la violence, les abus et l'exploitation. Les résultats de la recherche ont été diffusés et leur utilisation favorisée pour faciliter la mission de l'UNICEF et les activités internationales en faveur des enfants. Une stratégie de diffusion a été élaborée en collaboration avec les bureaux de l'UNICEF, les comités nationaux et les partenaires stratégiques de l'UNICEF et des études du Centre ont été publiées dans d'autres langues pour en élargir le champ d'application en matière de plaidoyer, de mobilisation sociale et de concertation politique. En même temps, le site Web du Centre est devenu de plus en plus utile en tant qu'instrument de communication en matière de recherche; l'accès en ligne aux études du Centre a augmenté de 20 % au cours de l'année écoulée.

Politiques socioéconomiques et pauvreté des enfants

18. Les recherches dans ce domaine visent à recueillir des données statistiques et à faire mieux comprendre les répercussions des politiques socioéconomiques sur les enfants, notamment dans les domaines de la pauvreté et de l'exclusion des enfants,

de la mobilisation des ressources en faveur des enfants et des migrations des enfants.

19. Les études du Centre sur les enfants de la région de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants et dans des pays industrialisés ont fourni un cadre d'analyse et contribué à une meilleure compréhension conceptuelle de la situation des enfants qui grandissent dans la pauvreté, tout en signalant les domaines dans lesquels le Centre pourrait jouer un rôle particulier en matière de recherche, de collecte de données et d'élaboration d'indicateurs. Le Centre a été en mesure de renforcer encore son savoir-faire en élargissant la portée de son rôle en matière d'analyse et de diffusion des données dans le cadre d'un réseau d'institutions et d'experts de renommée internationale.

20. Les résultats confirment que les enfants qui grandissent dans la pauvreté subissent un désavantage marqué durable. Victimes de privations, ils n'ont guère accès aux services sociaux, ce qui a de profondes répercussions sur leur survie, leur santé, leur état nutritionnel et leur développement général. La pauvreté a un effet cumulatif sur l'évolution des capacités des enfants, qui accroît d'autant la probabilité d'un avenir marqué par l'échec scolaire, une mauvaise santé, de médiocres possibilités d'emploi, et une dépendance à long terme à l'égard de la protection sociale.

21. Le *Innocenti Social Monitor*, rapport annuel du Projet de surveillance régionale de l'UNICEF dans la région de l'Europe centrale et orientale (MONEE), a été élaboré à l'issue d'analyses et de concertations avec le bureau de Bratislava du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, ainsi qu'avec un réseau de spécialistes de la région. Ce rapport, traduit en russe, est utilisé par les bureaux de l'UNICEF pour les activités de plaidoyer et de concertations politiques, notamment pour l'élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté de la deuxième génération.

22. Cette étude a mis en lumière les disparités considérables qui existent entre les pays à l'intention de ceux-ci, faisant apparaître les niveaux généralement faibles des dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation dans la région, et la concentration de la pauvreté parmi certains groupes d'enfants, en particulier dans les pays comptant un grand nombre d'enfants, à savoir : au sein des familles nombreuses; dans les zones rurales, où les moyens d'existence de chacun reposent au premier chef sur l'agriculture de subsistance et où l'accès à des services sociaux de qualité et d'un prix modique est limité; et parmi les minorités ethniques. La pauvreté des enfants s'est avérée être étroitement associée aux taux élevés de mortalité infantile, aux faibles taux de scolarisation et à un accès limité à l'eau potable. Le *Social Monitor* a lancé un appel en faveur de réformes du secteur public pour veiller à ce que les enfants aient accès à des services sociaux de base de qualité, pour aider les familles à s'acquitter de leurs responsabilités eu égard à l'éducation des enfants et pour améliorer les données concernant la situation des groupes d'enfants les plus vulnérables.

Renforcer la collecte et l'analyse des données pour faire face aux nouvelles préoccupations concernant les enfants

Pour évaluer les répercussions sur les enfants de la transition socioéconomique dans la région de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants, le Centre recueille depuis 1992 des données auprès des bureaux de statistique et effectue des recherches sur les options politiques pour veiller à la protection des droits des enfants (MONEE). À l'issue d'une importante évolution politique, économique et sociale, de nouvelles préoccupations concernant les enfants se sont fait jour. Les activités de collecte de données ont traduit cette évolution, donnant lieu à de nouveaux indicateurs et incitant les bureaux de statistique nationaux à rechercher des données sur certains aspects de la protection des enfants tels que l'adoption internationale et les autres solutions de substitution à l'institutionnalisation des enfants. De telles informations ont orienté le développement des recherches (*Innocenti Social Monitor* et sa base de données y relative TransMONEE) et ont jeté les bases d'une politique de mobilisation basée sur des données factuelles dans la région.

23. Le *Innocenti Report Card* a constitué un instrument novateur d'analyses comparées du bien-être des enfants dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en fonction de six dimensions : bien-être matériel; santé et sûreté; éducation; relations avec les pairs et relations familiales; comportements et risques; et signification subjective du bien-être propre aux jeunes. La prise en compte des préoccupations et des aspirations des enfants dans le *Report Card* traduit la priorité que représente pour le Centre le fait de considérer les enfants non pas simplement comme objets d'analyse mais aussi comme participants aux travaux de recherche. Cette étude a souligné combien il importait de remédier aux privations des enfants en adoptant des politiques intégrées pour aider les familles et les enfants et en rendant accueillant et protecteur l'environnement immédiat des enfants.

24. La *Innocenti Report Card* a suscité un vif intérêt auprès des établissements universitaires et des organismes dirigeants, notamment la Société internationale pour les indicateurs de l'enfance et la Conférence internationale sur la pauvreté des enfants en Afrique et dans le contexte du programme d'intégration sociale de l'Union européenne. L'initiative de recherche en cours sur le bien-être des enfants en Afrique et le récent rapport (publié en 2008) sur la pauvreté et le bien-être des enfants dans l'Union européenne (*Child Poverty and Well-being in the EU*), illustrent remarquablement bien ce processus.

25. Le rapport a confirmé une pénurie générale de données internationalement comparables concernant les jeunes enfants. Pour combler cette lacune, le Centre a favorisé une initiative de recherche avec des experts de la petite enfance au sein des gouvernements, des universités et des organisations internationales, reposant sur les travaux de l'UNICEF dans ce domaine, sur les rapports de l'OCDE et la base de données de l'OCDE concernant la famille et sur les données de l'Organisation mondiale de la Santé. Cette initiative de recherche a permis de mettre au point des indicateurs pour évaluer la mesure dans laquelle les jeunes enfants bénéficient des connaissances neuroscientifiques actuelles concernant les étapes critiques de leur

développement ainsi que de l'impact constructif démontré de services de qualité axés sur la petite enfance sur leurs performances et comportements ultérieurs. Il s'agit de fournir des données qui stimuleront les débats à l'échelon national sur l'utilité d'un démarrage précoce pour la formation permanente et l'engagement social de chaque enfant, en particulier parmi les groupes vulnérables. Cette initiative propose une série de valeurs repères concernant la qualité des services axés sur la petite enfance qui s'inspirent des acquis dans les pays avancés et peuvent être adaptées aux pays à revenu intermédiaire et en développement.

26. Les recherches du Centre sur l'impact des migrations sur les enfants exploitent des sources de données sous-utilisées concernant les ménages de migrants (recensements et registres d'état civil) pour obtenir des données factuelles et mieux comprendre l'ampleur et la diversité des contextes dans lesquels les enfants émigrent, soit avec leur famille, soit de leur propre chef. Des analyses quantitatives et qualitatives permettent de voir plus clairement les difficultés et les possibilités associées aux migrations d'enfants. Les travaux de recherche, en partenariat avec un réseau d'universitaires, mettent en lumière les aspects des migrations relatifs aux enfants et facilitent la concertation nationale sur l'inclusion sociale et le développement des enfants.

Application des normes internationales relatives aux enfants

27. Le Centre continue de promouvoir la recherche à l'appui du programme du Millénaire ainsi que des principes directeurs et domaines d'intervention du PSMT, notamment en faisant mieux connaître et comprendre les normes internationales relatives aux droits de l'enfant et en préconisant d'accorder la priorité aux préoccupations relatives aux enfants dans les programmes nationaux et internationaux.

28. **La sensibilisation** des établissements universitaires, des organisations internationales, des responsables politiques et des partenaires de développement à **la Convention relative aux droits de l'enfant** et à ses deux protocoles facultatifs demeure un important volet du programme. On a aussi favorisé d'importantes initiatives visant à mettre en œuvre d'autres normes relatives aux enfants, notamment à leur protection.

29. Le dix-huitième anniversaire de la Convention, l'examen quinquennal de la session extraordinaire sur les enfants et les préparatifs actuels du Congrès mondial sur l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents ont été une excellente occasion d'effectuer des études, de mettre au point du matériel de plaidoyer et de participer aux débats politiques de haut niveau sur la protection des droits des enfants, notamment la troisième Conférence intergouvernementale sur les enfants en Europe et en Asie centrale, tenue à Palencia (Espagne) en 2006; les consultations de haut niveau organisées à San Rossore (Italie) en 2007; et la réunion du Global Network of Independent Institutions for Children's Rights (Réseau mondial d'institutions indépendantes de défense des droits de l'enfant), organisée à New York en décembre 2007. De nombreuses manifestations internationales organisées avec des partenaires, tels que le Comité des droits de l'enfant, l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, l'Union interparlementaire, Childwatch International, l'African Child Policy Forum (Forum africain des politiques de l'enfance) et le Conseil de l'Europe, illustrent également ce processus.

30. Le Centre a accueilli des délégations nationales de haut niveau – Azerbaïdjan, Bulgarie, Chine, Espagne et Suède – et des partenaires effectuant des visites d'études stratégiques sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres normes internationales sur les enfants. De même, le Centre a été associé aux initiatives menées par l'UNICEF au niveau des pays concernant les droits de l'enfant, qui visent à faire progresser les réformes législatives et institutionnelles en Asie centrale, en Amérique latine et en Asie du Sud.

31. Le Centre a poursuivi l'analyse portant sur des thèmes utiles à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment la prestation de soins aux enfants affectés par le VIH et le sida à l'appui du domaine d'intervention 3 du PSMT, et sur la promotion des droits des enfants handicapés à l'appui du domaine d'intervention 4 du PSMT ainsi que de l'action de sensibilisation politique de l'UNICEF en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

32. Le Centre a en outre avancé dans ses recherches sur la **mise en œuvre des mesures générales de la Convention relative aux droits de l'enfant**, en mettant l'accent sur la réforme des lois, la création d'institutions nationales indépendantes en faveur des enfants, la participation des enfants à la prise de décisions et le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre.

33. L'étude intitulée *Law Reform and Implementation of the Convention on the Rights of the Child* (Réforme législative et mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant) présente une analyse approfondie des réformes juridiques menées dans 52 pays ayant fait rapport au moins deux fois au Comité des droits de l'enfant. Cette étude rend compte des initiatives novatrices, prévoit des possibilités de reproduire ces initiatives et d'en élargir la portée et sert d'utile référence pour les réformes juridiques nationales, comme cela a été le cas en Afrique du Sud, dans le contexte de la Conférence nationale intitulée « Getting South Africa ready for the implementation of the *Children's Act* » (Préparer l'Afrique du Sud à mettre en œuvre la loi relative aux enfants).

Réforme juridique et mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant

Une solide base juridique nationale, s'inspirant de la Convention relative aux droits de l'enfant, contribue à la protection des droits des enfants et à la protection effective des enfants contre la violence, les abus et l'exploitation. L'étude du Centre intitulée « Law Reform and Implementation of the Convention on the Rights of the Child » (Réforme législative et mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant) confirme les changements législatifs importants et souvent de vaste portée introduits dans toutes les régions, au moment de la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant, dont de nouvelles dispositions constitutionnelles, la promulgation de codes en faveur des enfants et la réforme de la législation sectorielle.

L'étude reconnaît les domaines d'intervention communs ainsi que les principales lacunes; elle reconnaît la faiblesse généralisée des mécanismes de mise en œuvre mais recense par ailleurs les mécanismes

nationaux mis en place pour surveiller et faire progresser cette mise en œuvre; elle tient compte du rôle des bureaux de médiation dans la promotion de la réforme législative et du rôle novateur de la société civile pour ce qui est de recommander des changements législatifs ainsi que les cas importants de participation des enfants à l'évolution législative.

L'étude souligne l'utilité des lois dans tous les domaines affectant la vie des enfants, telles les lois arrêtant la définition de « naissance vivante », les lois rendant obligatoires la vaccination et l'iodation du sel, les lois garantissant le droit au congé parental payé ainsi que l'accès universel des enfants aux services de santé, les lois frappant d'interdiction la maltraitance des enfants, exigeant un minimum de formation professionnelle pour ceux qui s'occupent des enfants et prévoyant la fourniture d'une assistance scolaire spéciale et non discriminatoire aux enfants appartenant aux minorités.

L'étude fournit des données factuelles sur les répercussions mesurables de la réforme législative en matière de protection des droits des enfants : une nouvelle législation sur la réforme du système de justice pénale a entraîné un recul spectaculaire du nombre d'enfants privés de liberté au Canada et en Russie, ainsi qu'en Amérique latine; elle a mis fin au recours à la flagellation comme châtement dans des milliers d'affaires pénales impliquant de jeunes délinquants en Afrique du Sud; a abouti à une baisse de 20 % du nombre de cas de mutilation génitale/excision des femmes en Égypte; et à l'évidence a permis de multiplier le nombre des ménages utilisant le sel iodé au Népal.

34. Le Centre collabore étroitement avec le Comité des droits de l'enfant, qui est régulièrement associé aux débats d'experts et aux initiatives de recherche que le Centre privilégie, notamment celles sur la mise en œuvre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

35. Le Centre consacre beaucoup de ses analyses aux travaux du Comité, notamment à ses observations finales et générales et aux recommandations formulées à l'issue du débat thématique. Il a ainsi examiné son observation générale n° 5 (Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant), réalisé l'étude sur la réforme du droit et l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant (voir l'encadré ci-dessus) et analysé les questions de la pauvreté touchant les enfants et de l'éducation et des soins destinés à la petite enfance. Il a par ailleurs contribué à l'élaboration de l'observation générale sur l'article 12 de la Convention, en particulier en étudiant le droit d'être entendu dans le cadre des procédures juridiques et administratives.

36. Le Centre travaille en étroite collaboration avec d'autres **mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme**, dont l'expert indépendant sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté, notamment dans le cadre de la suite donnée à l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. Pour exécuter son programme « Construire une Europe pour et avec les enfants », le Conseil de l'Europe se sert des analyses faites par le Centre, que

l'UNICEF et l'Union interparlementaire ont en outre utilisées pour élaborer leur guide à l'usage des parlementaires intitulé *Éliminer la violence à l'encontre des enfants*.

37. Les travaux qui sont actuellement consacrés à la violence à l'encontre des enfants sont principalement axés sur l'évolution de la réforme du droit, les connaissances qui font défaut et la collecte de données. Le Centre est en train d'essayer de déterminer quels sont les atouts et les insuffisances des instruments de mesure existants et de remédier aux problèmes que pose l'absence de définitions convenues et de données ventilées par âge, par sexe, par milieu et par population étudiée.

38. Étant donné que rien n'est fait pour collecter systématiquement des données sur les enfants et le sport, les jeux et la violence, le Centre a entrepris d'étudier le droit de jouer en toute sécurité, qui recouvre notamment la protection des enfants s'adonnant à des activités sportives à l'école, dans leur collectivité ou dans le cadre de compétitions de haut niveau. D'après les premières constatations, le sport occupe une place très importante dans la vie d'un enfant et il faudrait donc mettre en place des systèmes de protection de l'enfance plus efficaces aux échelons national, infranational et local pour prévenir la violence, les abus et l'exploitation en lien avec le sport. Cette étude sert de référence au Comité des droits de l'enfant pour ses travaux sur le sport et les jeux et elle est aussi utilisée pour établir des directives à l'intention des enseignants, des professeurs de sport et des entraîneurs dans les écoles et les collectivités.

Protéger les enfants de la violence, de l'exploitation et des abus

39. Dans le cadre de ses travaux sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres normes internationales, le Centre étudie de nouveaux aspects stratégiques de la protection des enfants de la violence, des abus et de l'exploitation.

40. La **traite des enfants** est restée au cœur du programme de travail du Centre. L'incidence de la traite dans les différentes régions met une fois de plus en évidence l'importance de la mission confiée à l'UNICEF vis-à-vis des enfants dans le monde et prouve qu'il faut rassembler des éléments tangibles pour étayer les campagnes de sensibilisation, l'élaboration des politiques et la mobilisation sociale en faveur des droits de l'enfant. Des études menées en Afrique, en Asie du Sud et en Europe ont permis d'esquisser les nouvelles caractéristiques de ce phénomène, mettant en relief les préoccupations que suscite la protection de l'enfance et la nécessité de réorienter les politiques en la matière.

41. En Asie du Sud, le Centre a travaillé en étroite collaboration avec les bureaux de l'UNICEF, les responsables des administrations publiques et d'autres partenaires dans la région. Après avoir examiné de près les lois en vigueur et les diverses solutions adoptées, le Centre est parvenu à mieux saisir la dynamique et toute la complexité de la traite des enfants, ainsi qu'à mieux comprendre les mécanismes de la traite entre les pays et à l'intérieur de leurs frontières. Il a encouragé à cet égard la collaboration et l'apprentissage réciproque.

42. Au moyen d'études de cas, le Centre est parvenu à mobiliser la classe politique en faveur de la prévention de la traite des enfants et de la lutte contre ce phénomène. Ces travaux ont éclairé d'un jour nouveau les craintes qu'engendre la traite en matière d'exploitation des enfants et ébranlé l'idée selon laquelle la traite des

enfants n'était favorisée qu'aux fins de l'exploitation sexuelle. Ils ont également mis en évidence le rôle fondamental que joue la prévention lorsqu'il s'agit de protéger les enfants et de leur éviter d'être de nouveau victimes de la traite. La prévention est en outre propice au changement social, puisqu'au lieu de l'acceptation passive, elle favorise la responsabilisation et la défense des droits de l'enfant, au premier rang desquels le droit à l'éducation. Enfin, les études de cas ont montré que les mesures prises localement contribuaient de manière décisive à promouvoir un sentiment partagé de responsabilité au regard de la protection des enfants de toute forme d'exploitation, à sensibiliser l'opinion aux risques, à encourager la mobilisation sociale et à transformer durablement les comportements.

43. L'UNICEF s'est de ce fait vu offrir l'occasion de lancer de nouvelles campagnes d'information, de donner une orientation plus stratégique aux interventions relevant des programmes et d'enrichir ses partenariats avec des organisations dans la région. Quant au Centre, il confirme ce faisant qu'il est résolu à mener des travaux de recherche dans les pays en développement et à transposer dans d'autres régions certaines méthodes et enseignements tirés de l'expérience dans le but d'appuyer les activités de sensibilisation menées dans le monde. L'analyse effectuée a en outre revêtu une importance capitale pour les travaux du Centre sur les enfants et la migration, thème vers lequel nombre de ses domaines de recherche convergent.

Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents

L'UNICEF est un partenaire du troisième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents, qui se tiendra au Brésil, et le Centre met son travail et son expertise au service de l'organisation de cette manifestation. Ainsi, ses travaux sur la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, la réforme du droit et

l'exploitation des enfants dans le cadre de la traite, de l'industrie des voyages et du tourisme abordent des points essentiels inscrits au programme du Congrès. Le Centre a organisé la première consultation spécialisée, dont les participants ont étudié les cinq thèmes retenus pour le Congrès et recherché de nouveaux axes de travail. Les recommandations formulées à cette occasion au vu des synergies entre les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires concernent l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et les nouveaux défis à relever, les cadres juridiques en place et les moyens de faire effectivement appliquer les lois, l'éducation, la formation et la sensibilisation, les politiques intégrées et intersectorielles, la responsabilité sociale des entreprises et la coopération internationale.

44. Le Centre a continué de s'intéresser aux moyens de **protéger les enfants des conflits armés**, aux crimes perpétrés à l'encontre d'enfants en période de conflit et à la place faite aux enfants dans les systèmes de justice transitionnelle, notamment

les commissions Vérité et réconciliation. Il souhaite parvenir à mieux comprendre ces points et à les documenter en étudiant les faits, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en rapport avec la participation des enfants victimes et témoins de crimes aux travaux des tribunaux internationaux et nationaux et des mécanismes de justice.

45. En collaboration avec un réseau international de spécialistes et de praticiens universitaires et en étroite coopération avec d'autres bureaux de l'UNICEF, le Centre encourage la mise en commun de connaissances entre différents domaines d'intervention et les débats d'orientation consacrés à la protection des enfants et des adolescents lorsqu'ils participent à des systèmes de justice établis après un conflit, et à l'élaboration de procédures tenant compte des besoins des enfants. Il apporte ainsi un concours à l'UNICEF et à ses partenaires pour l'élaboration de leurs politiques et programmes, et il a beaucoup aidé les bureaux de pays de l'UNICEF à appuyer les commissions Vérité et réconciliation et à promouvoir la réconciliation, la prévention de la violence et le renforcement de l'état de droit. Le Centre a ainsi pu asseoir sur une base solide sa contribution à l'examen décennal de l'Étude Machel et aux travaux qu'ont menés l'UNICEF et le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

46. Le Centre a aussi appuyé l'élaboration d'une version adaptée aux besoins des enfants des Lignes directrices des Nations Unies en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels, qui ont été publiées par l'UNICEF et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et lancées à Vienne en avril 2007.

B. Échange et transmission des connaissances

47. Le Centre a toujours privilégié l'échange et la transmission de connaissances pour étayer la réflexion sur le développement mondial et les mesures prises dans les pays en vue de favoriser la réalisation des droits de l'enfant, et pour contribuer à la mise en œuvre du PSMT, en particulier les domaines prioritaires 4 et 5.

48. En étoffant les partenariats stratégiques et en tirant parti des connaissances spécialisées disponibles, le Centre a renforcé son expertise et ses travaux interdisciplinaires tout en multipliant les possibilités d'appuyer les débats d'orientation aux échelons mondial, régional et national. L'importance du rôle qu'il joue en faisant collaborer universitaires, décideurs, agents d'exécution et spécialistes des questions concernant les enfants, ainsi que de nombreux partenaires appartenant au système des Nations Unies, notamment le PNUD, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'ONUDD, l'Organisation internationale du Travail, l'OMS, l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, est de plus en plus largement reconnue.

49. En association avec des réseaux universitaires et des centres de recherche, des décideurs, des acteurs du développement et des spécialistes des droits de l'enfant, le Centre a organisé des débats d'experts sur les questions concernant les enfants, dont les résultats renforcent les moyens des réseaux existants, et qui lui permettent d'exploiter les connaissances spécialisées de ses partenaires. Divers thèmes ont fait l'objet de consultations stratégiques, notamment l'application des normes

internationales, et la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs, la pauvreté touchant les enfants et le bien-être de l'enfant, l'éducation préscolaire et les soins à donner au jeune enfant, les enfants et la migration, la traite des enfants, la justice transitionnelle et les pratiques traditionnelles néfastes ont tous été attentivement examinés. Les enquêtes sur les ménages et les enquêtes thématiques multipays ont fait l'objet de consultations techniques, ce qui a permis au Centre de renforcer ses liens avec d'autres organismes de collecte de données et instituts de recherche.

50. Le Centre s'est particulièrement employé à consolider ses partenariats avec des universitaires, des experts et des institutions politiques dans les pays en développement. Sa collaboration avec le Childwatch International Research Network l'a progressivement conduit à mener des activités qui lui ont permis de générer des connaissances et d'en échanger avec des réseaux de recherche dans les pays en développement. Tel a été le cas lors de la Conférence des Caraïbes sur les droits de l'enfant, coorganisée par l'UNICEF en Jamaïque en octobre 2007, et à l'occasion de la parution dans *The Lancet* de la série d'articles sur le développement du jeune enfant rédigés en collaboration avec l'Université des Antilles.

51. Le Centre a renforcé sa coopération avec l'**African Child Policy Forum**, organisation panafricaine de sensibilisation, ce qui devrait lui permettre de collaborer davantage avec des experts et des institutions sur tout le continent et de faire mieux connaître la situation des enfants en Afrique, de promouvoir les mesures de sensibilisation et d'être plus à même de s'attaquer aux problèmes des enfants dans la région. Il contribue d'ailleurs à deux opérations importantes : un travail de recherche sur le bien-être et le dénuement chez les enfants en Afrique, qui a été lancé juste après la Conférence internationale de 2008 sur l'enfant africain organisée à Addis-Abeba, et le recensement des politiques menées en faveur des enfants en Afrique.

52. Le Centre a poursuivi sa collaboration avec l'Union interparlementaire, et ses analyses, ses travaux de recherche et ses publications ont ainsi pu servir à appuyer l'action parlementaire en faveur de la réforme de la législation et des politiques sociales, et les campagnes d'information sur la protection de l'enfance. Les résultats de ses travaux et études ont été examinés lors de séminaires régionaux rassemblant des députés des pays d'Asie du Sud et de l'Est et du Pacifique, et ils ont servi à l'élaboration du guide à l'usage des parlementaires intitulé *Éliminer la violence à l'encontre des enfants*. En collaboration avec le Forum parlementaire indien sur les enfants et le Bureau d'études et de formation parlementaires, le Centre a aussi appuyé les mesures prises dans les pays par les parlements.

53. En Europe, le Centre a multiplié les travaux avec des députés en vue de protéger les droits de l'enfant et, du fait de son partenariat avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ses analyses ont été utilisées pour élaborer des rapports et encourager l'adoption de mesures concernant les enfants et le sida, les enfants handicapés, la participation des enfants et la protection des enfants de la violence. De même, parce qu'il a accru sa collaboration avec le Parlement européen, le Centre devrait être en mesure d'orienter les débats politiques vers des sujets tels que les enfants et la coopération en faveur du développement, l'enregistrement des naissances, les conflits armés et les violences que subissent les enfants.

54. Le Centre a aussi noué d'importants partenariats avec des **institutions de défense des droits de l'homme indépendantes œuvrant en faveur des enfants**, souvent à la faveur de leurs réseaux mondiaux et régionaux, comme celui dont il a

appuyé la création en Amérique latine en 2007. Comme l'Assemblée générale l'avait souligné à l'occasion de sa session extraordinaire consacrée aux enfants, ces institutions jouent un rôle important en encourageant l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Elles se sont multipliées dans les différentes régions et fournissent au Centre beaucoup de données, de renseignements et de conseils spécialisés sur les enfants, tout en contribuant à la diffusion des résultats de ses travaux et en favorisant l'exploitation.

55. En collaboration avec les bureaux de l'UNICEF et les comités nationaux, le Centre fait connaître les activités de ces institutions en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique, en Asie de l'Est, dans le Pacifique, en Europe et en Amérique du Nord, ce qui devrait leur permettre de s'enrichir mutuellement et de déterminer comment influencer sur l'élaboration des normes et des politiques de sorte qu'elles profitent aux enfants. Par son travail, le Centre contribue aussi à renforcer la capacité de l'UNICEF d'établir et de renforcer de tels mécanismes et de consolider les partenariats en faveur des droits de l'enfant.

C. Appui aux activités de sensibilisation ainsi qu'à l'élaboration de politiques et de programmes de l'UNICEF

56. En coopération avec d'autres composantes de l'UNICEF et au moyen de ses travaux de recherche et d'analyse, le Centre ne cesse de contribuer aux campagnes de sensibilisation que mène le Fonds et aux politiques et stratégies que celui-ci met en œuvre de par le monde. Il a ainsi appuyé les mesures prises par l'UNICEF en faveur de l'application du programme visé dans la Déclaration du Millénaire, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et contribué à l'exécution du PSMT, en particulier les domaines prioritaires 4 et 5.

57. Comme indiqué plus haut, le Centre a aidé l'UNICEF à participer à d'importantes manifestations internationales, y compris l'examen quinquennal de la situation depuis la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, la suite donnée à l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants et les préparatifs du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents qui se déroulera au Brésil.

58. Le Centre a appuyé la collecte de nouvelles données et la mobilisation aux échelons mondial et régional dans différents domaines de la protection de l'enfance. À la faveur de réunions d'experts et de consultations mondiales, il a mis d'importants travaux de fond, des avis techniques et des contributions spécifiques au service de l'élaboration de la stratégie de l'UNICEF en matière de protection de l'enfance, comme l'illustrent ses travaux sur la réforme du droit, la traite des enfants, les enfants handicapés et la justice transitionnelle.

59. Les constatations figurant dans l'ouvrage « Changer une convention sociale néfaste : la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine », qui a été publié dans la série Innocenti Digest, ont alimenté la base de connaissances de l'UNICEF, et le Centre s'en est servi pour faire mieux connaître les pratiques néfastes et militer en faveur de leur abandon. Grâce à sa participation à l'équipe spéciale de l'UNICEF chargée des pratiques néfastes (établie par la Directrice générale en janvier 2006), aux travaux qu'il mène en étroite collaboration avec la Section de la protection de l'enfance au siège de l'UNICEF et avec les bureaux régionaux et de pays concernés, et au renforcement de son partenariat avec des établissements universitaires

d'envergure, le Centre a contribué à l'élaboration d'une méthode de programmation qui favorise la transformation sociale sur une grande échelle, au bénéfice des enfants et des femmes. Il participe aussi à une étude multipays de l'UNICEF qui vise à collecter et à analyser des données se rapportant à des projets qui ont été menés dans des collectivités ayant renoncé aux pratiques culturelles que sont l'ablation génitale féminine et le mariage d'enfants et qu'une évaluation externe a jugés couronnés de succès.

60. Le Centre a contribué à la réalisation et à l'évaluation des objectifs du domaine prioritaire 5 du PSMT, en partie à la faveur de consultations thématiques mondiales. Ses travaux sur des questions telles que la pauvreté touchant les enfants, les enfants et la migration et l'allocation de ressources en faveur des enfants ont étayé les activités menées dans le monde entier dans ce domaine, y compris les consultations organisées par l'UNICEF sur la protection sociale et l'allocation de fonds en faveur des enfants.

61. En coopération avec les bureaux de l'UNICEF concernés, le Centre a aussi contribué à la réalisation d'objectifs d'autres domaines prioritaires du PSMT. Il a étudié avec eux des questions concernant l'analyse de la mortalité, les accidents et les blessures chez les enfants en Asie, la nutrition de l'enfant et le VIH et le sida. Il a aussi encouragé la réalisation d'un examen consacré aux orientations suivies dans le nouveau domaine des effets du changement climatique sur les enfants, qui a été présenté lors de la réunion ministérielle organisée en mai 2008 par la présidence grecque du Réseau sécurité humaine. Enfin, il contribue à l'élaboration des stratégies de l'UNICEF sur cette question.

62. Le Centre a aussi encouragé les travaux de recherche interrégionaux menés pour appuyer les campagnes de sensibilisation et le renforcement des capacités. Pour cela, il a travaillé en partenariat avec les bureaux régionaux et de pays de l'UNICEF, et il s'est attaché à étoffer les réseaux établis avec des instituts régionaux d'analyse des politiques et de recherche. Il est ainsi parvenu à collecter d'importantes données sur la situation sur le terrain. Les domaines concernés étaient les suivants : en Asie du Sud et dans la région de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants, la traite et l'exploitation sexuelle des enfants; dans la région de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants, le suivi de la situation des enfants dans les pays en transition, la réforme du droit, l'adoption, la justice pour mineurs et la mesure de la mortalité infantile; dans la région de l'Afrique, le VIH/sida, les mutilations génitales féminines et la justice transitionnelle; et dans toutes les régions, l'application des mesures générales prévues dans la Convention relative aux droits de l'enfant pour appuyer la sensibilisation, les débats d'orientation et les réformes à l'échelon national.

63. En coopération avec le bureau responsable de la collecte de fonds et des partenariats privés et les comités nationaux de l'UNICEF, le Centre s'est employé à sensibiliser les pays industrialisés à la situation. Cette démarche a notamment débouché sur l'élaboration des *Bilans Innocenti* consacrés à la pauvreté touchant les enfants, au bien-être des enfants et à l'éducation préscolaire, et sur le lancement d'initiatives à l'appui de l'examen quinquennal de la situation depuis la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, de l'organisation du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents, de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la suite donnée à l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, de la protection

des enfants de la traite, de l'exploitation sexuelle et des conflits armés, et de la promotion des villes amies des enfants.

D. Consolidation de l'assise institutionnelle et financière du Centre

64. Le Centre a continué de collaborer avec l'Institut des Innocents, avec qui il s'est tout particulièrement efforcé de mettre au point des travaux de recherche concertés, par l'intermédiaire de la bibliothèque Innocenti qu'ils administrent ensemble et dont les ressources ont été accrues afin d'attirer davantage de chercheurs du monde entier et de la faire mieux connaître en Italie, et aussi du fait du rôle que joue l'Institut des Innocents, qui assure le secrétariat du Réseau européen des observatoires nationaux sur l'enfance. Le Centre a aussi favorisé la coopération dans le cadre des activités de sensibilisation et d'information et des voyages d'étude réalisés par des délégations gouvernementales et universitaires.

65. Le Centre a consolidé son partenariat avec la Toscane, notamment en organisant avec elle la rencontre tenue à San Rossore (voir ci-dessus) et en faisant traduire en italien, avec son appui, d'importantes études qu'il avait réalisées. En 2006, le Conseil régional toscan a décerné à l'UNICEF son prix le plus prestigieux, en reconnaissance de ses travaux en faveur des enfants.

66. Le Centre a également renforcé sa coopération avec le Comité national italien et des organisations non gouvernementales italiennes en vue de mener des campagnes d'information. Les liens solides établis au fil des ans entre le Centre et des universités italiennes, notamment à Bologne, Florence, Padoue, Pise et Turin, ainsi que d'autres organismes des Nations Unies établis en Italie, ont contribué à la bonne exécution du programme.

Financement et recrutement

67. Dans sa décision 2005/14, le Conseil d'administration a approuvé le programme du Centre pour 2006-2008 avec un plafond de 17 millions de dollars en ce qui concerne les autres ressources. Pour l'heure, le programme a reçu 16,6 millions de dollars au titre des autres ressources, montant qui englobe l'appui offert par le Gouvernement italien aux activités prioritaires et au renforcement de la coopération entre le Centre et l'Institut des Innocents.

68. Pendant le cycle triennal, le Centre a sensiblement élargi et diversifié sa base de donateurs, puisqu'il bénéficie désormais de l'appui financier du Gouvernement suédois et reçoit d'autres contributions importantes des Gouvernements allemand, espagnol, français, grec, norvégien, portugais et suisse, et de la Commission européenne. Les comités nationaux et les bureaux de l'UNICEF ont contribué à la réalisation de certaines études.

69. Le budget de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2008-2009 prévoit des ressources pour l'ensemble des fonctions de recherche de l'UNICEF et également pour le Centre. Lorsqu'il a renouvelé son accord de coopération avec l'UNICEF en 2008, le Gouvernement italien s'est engagé à verser un minimum de 5 430 000 euros pour financer les capacités de base du Centre et ses dépenses de fonctionnement entre 2009 et 2011. Le Centre continuera de s'employer à élargir et diversifier sa base de donateurs et à s'assurer un financement sûr en renforçant ses partenariats avec les gouvernements, les organisations internationales, les

fondations, d'autres donateurs et les comités nationaux pour l'UNICEF et en s'attachant à trouver de nouvelles sources de financement pour ses travaux de recherche.

70. Étant donné qu'il a été recommandé de proroger d'une année le programme du Centre, on aura besoin d'un montant supplémentaire de 7 millions de dollars sous forme d'autres ressources pour assurer le financement des fonctions de base et des activités de recherche du Centre en 2009. Il est donc demandé que le plafond des autres ressources pour la période 2006-2009 soit augmenté de 7 millions de dollars et porté à 24 millions de dollars.

71. La structure du Centre demeurera identique en 2009, c'est-à-dire qu'il restera organisé en trois unités qui administrent ses principaux domaines de recherche et bénéficiera de contributions et d'un appui intersectoriel importants de la part des sections chargées de la communication et des opérations. La composition actuelle des effectifs sera maintenue, et le Centre continuera de recourir à des experts extérieurs et à d'autres arrangements temporaires pour répondre aux besoins techniques et aux besoins en matière de ressources humaines.

IV. Projet de décision

72. Il est recommandé au Conseil d'administration d'adopter le projet de décision ci-après :

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 2005/14, dans laquelle il a autorisé que le programme du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF soit prorogé pendant trois ans (2006-2008),

Rappelant aussi sa décision 2008/2, dans laquelle il a approuvé le budget d'appui biennal de l'UNICEF pour 2008-2009 et renforcé l'appui offert aux activités de recherche du Fonds,

Ayant examiné le rapport intérimaire du Centre de recherche Innocenti et l'orientation que ses activités devraient prendre en 2009 (voir E/ICEF/2008/23),

1. *Se félicite* du cadre prévu pour les travaux devant être menés en 2009 (voir E/ICEF/2008/23);

2. *Autorise* la prorogation du programme du Centre jusqu'à la fin de l'année 2009, afin que son application coïncide avec la planification stratégique de l'UNICEF, le programme de travail du Bureau de la recherche et le budget d'appui biennal de l'UNICEF pour 2010-2011;

3. *Autorise aussi* le relèvement de 7 millions de dollars du plafond des autres ressources, ce qui le portera à 24 millions de dollars pour la période 2006-2009;

4. *Invite* tous les donateurs à verser des contributions pour permettre au Centre de faire face à toutes les dépenses qu'il devra engager pour exécuter son programme en 2009.

Annexe

Ventilation des dépenses – estimations (2006-2009)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget approuvé (décision 2005/14)</i>			<i>Budget additionnel^a</i>	Total
	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	
Dépenses relatives au programme					
Recherches dans les domaines d'activité actuels et nouveaux, suivi, analyse des politiques, ateliers d'experts, travail en réseau et gestion de la recherche ^b	4 000	4 000	4 000	5 000	17 000
Activités de plaidoyer et de communication, publications, documentation et site Web	600	600	600	810	2 610
Collaboration avec l'Institut des Innocents	330	330	340	350	1 350
Total partiel	4 930	4 930	4 940	6 160	20 960
Frais de fonctionnement					
Frais engagés au titre du personnel d'appui	370	375	390	450	1 585
Frais généraux de fonctionnement (technologies de l'information, communications, fournitures, entretien, matériel)	330	360	375	390	1 455
Total partiel	700	735	765	840	3 040
Total	5 630	5 665	5 705	7 000	24 000^c

^a Le Gouvernement italien a annoncé une contribution de 5 430 000 euros pour 2009-2011. Il faudra mobiliser le solde auprès d'autres donateurs, et aussi obtenir du Gouvernement italien des contributions additionnelles.

^b Les postes de directeur du Centre et de directeur des opérations, ainsi que les frais de voyage y afférents, sont financés sur le budget d'appui, au moyen des ressources ordinaires, conformément à ce qui a été approuvé dans le budget d'appui biennal de l'UNICEF pour 2008-2009.

^c Moins 1 % (taux de recouvrement approuvé des surcoûts de fonctionnement de l'UNICEF pour des projets financés au moyen d'autres ressources).